

Registre des systèmes d'intelligence artificielle

*Boucherie Charcuterie Dupont SARL - Documentation établie le 20 mai 2026 à
08:15*

Préambule

Le présent registre est établi par la société Boucherie Charcuterie Dupont SARL, immatriculée sous le numéro SIRET 12345678901234, en application du règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle, ci-après dénommé " AI Act ".

Il dresse l'inventaire complet des systèmes d'intelligence artificielle utilisés dans le cadre de l'activité de l'entreprise, leur classification au regard du règlement, ainsi que les mesures de gouvernance, de transparence et de sécurité mises en oeuvre.

Ce registre est mis à jour à chaque évolution substantielle du périmètre d'outils utilisés, et au minimum une fois par an. Il est tenu à disposition des autorités de contrôle compétentes (notamment la CNIL et l'autorité française de l'IA) sur demande.

1. Identification de l'entité

Raison sociale	Boucherie Charcuterie Dupont SARL
Numéro SIRET	12345678901234
Secteur d'activité	Commerce de détail
Effectif	2 à 9 salariés (TPE)
Périmètre géographique	Local / Régional (France)
Référent IA désigné	Désigné en interne
DPO désigné	Non - à mettre en place si seuils RGPD atteints

2. Qualification au sens de l'AI Act

L'entité Boucherie Charcuterie Dupont SARL agit, dans le cadre de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle listés au présent registre, en qualité de " déployeur " au sens de l'article 3, point 4, du règlement (UE) 2024/1689.

Cette qualité emporte les obligations principales suivantes : information des personnes interagissant avec un système d'IA, garantie d'un niveau suffisant de littératie en IA des préposés utilisant ces systèmes, tenue de la présente documentation, et coopération avec les autorités de contrôle compétentes.

Aucun système d'IA n'est développé ou substantiellement modifié par l'entité. L'entité ne revêt donc pas la qualité de " fournisseur " au sens de l'article 3, point 3, du règlement.

3. Inventaire des systèmes d'IA utilisés

L'entité utilise actuellement 3 système(s) d'intelligence artificielle dans le cadre de son activité. Le niveau de risque global maximal constaté est : Risque limité.

3.1 - ChatGPT

OpenAI - IA générative texte

Fournisseur	OpenAI OpCo, LLC (États-Unis)
Modèle sous-jacent	GPT-4o / GPT-5
Niveau de risque AI Act	Risque limité
Finalités d'usage	rédaction / synthèse / idée
Justification	Risque limité par défaut. Bascule en haut risque si usage RH, scoring crédit, ou décision affectant des personnes.
Source de classification	Référencé dans la base Veillance

3.2 - Microsoft 365 Copilot

Microsoft - IA générative texte intégrée bureautique

Fournisseur	Microsoft Corporation (États-Unis)
Modèle sous-jacent	GPT-4
Niveau de risque AI Act	Risque limité
Finalités d'usage	rédaction / résumé / mise en forme
Justification	Intégré à Office 365. Accès aux documents internes. Hébergement EU contractuel disponible.
Source de classification	Référencé dans la base Veillance

3.3 - Pennylane IA

Pennylane - IA comptabilité

Fournisseur	Pennylane SAS (France)
Modèle sous-jacent	Non précisé
Niveau de risque AI Act	Risque limité
Finalités d'usage	catégorisation comptable / suggestion d'écriture
Justification	Outil français hébergé en Union européenne. Catégorisation automatique de factures sans impact décisionnel direct.
Source de classification	Référencé dans la base Veillance

4. Données traitées par les systèmes d'IA

Les catégories de données soumises aux systèmes d'IA listés sont les suivantes :

- Documents professionnels internes
- Emails et conversations professionnels
- Données clients (CRM)

Le volume estimé de requêtes d'inférence par mois est de l'ordre de : 100 à 1 000 requêtes par mois.

5. Usages internes et populations concernées

Les types d'usages déclarés sont : rédaction, synthèse de documents, analyse.

Les équipes utilisatrices sont : Direction, Commercial / vente.

6. Mesures de gouvernance et de transparence

Conformément à l'article 50 du règlement (UE) 2024/1689, l'entité met en oeuvre les mesures de transparence suivantes :

- Information des utilisateurs internes du recours à des systèmes d'IA dans le cadre de leurs missions ;
- Information des utilisateurs finaux (clients, prospects, candidats) lorsqu'ils interagissent avec un système d'IA, conformément à l'article 50.1 ;
- Marquage des contenus générés par IA destinés à être publiés ou diffusés à l'extérieur de l'entité, conformément à l'article 50.2 ;
- Tenue à jour du présent registre et de la documentation afférente ;
- Engagement de littératie IA des préposés concernés, conformément à l'article 4 du règlement.

7. Mesures de sécurité et de confidentialité

L'entité s'engage à ne soumettre aux systèmes d'IA aucune donnée sensible au sens de l'article 9 du RGPD sans avoir préalablement vérifié les conditions de licéité du traitement et obtenu, le cas échéant, le consentement des personnes concernées.

Pour les systèmes d'IA hébergés en dehors de l'Union européenne, l'entité s'assure que des garanties appropriées au sens des articles 44 à 49 du RGPD sont en place (clauses contractuelles types, décision d'adéquation, ou autre mécanisme prévu).

L'entité documente les incidents éventuels affectant un système d'IA (fonctionnement anormal, contenu manifestement erroné, biais identifié, fuite de données) et les notifie aux autorités compétentes lorsque la réglementation l'impose.

8. Engagement de littératie en IA

Conformément à l'article 4 du règlement (UE) 2024/1689, applicable depuis le 2 février 2025, l'entité s'engage à garantir un niveau suffisant de littératie en intelligence artificielle des personnes qu'elle autorise à utiliser les systèmes d'IA listés au présent registre.

Un programme de sensibilisation et de formation est mis en place et déployé via la plateforme Veillance. Les attestations individuelles seront archivées.

9. Révision du registre

Le présent registre est revu et mis à jour en cas d'ajout d'un nouvel outil d'IA, de modification substantielle d'un outil existant, ou d'évolution de la réglementation applicable.

Une revue systématique annuelle est planifiée. La prochaine revue interviendra au plus tard en 2027.

Signature

Boucherie Charcuterie Dupont SARL

SIRET 12345678901234

Représentant légal

Fait à _____ le 20/05/2026